

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 925

49 – MAINE-ET-LOIRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'ANGERS

Ventes et cessions

929 101 350 RCS Angers.

CHAPITRE 4.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 236434025.00 EUR.

Adresse : Echangeur de la Chevalerie, Parc d'Activités de la Chevalerie, La Membrolle sur Longuenée 49770 Longuenée-en-Anjou.

Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.

Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion ou de scission nationale CHAPITRE 4, SAS au capital de 236.434.025 euros Siège social : Parc d'Activité de la Chevalerie Echangeur de la Chevalerie La Membrolle sur Longuenée 49770 Longuenée-en-Anjou 929 101 350 RCS Angers Société Absorbante CHAPITRE 3, SAS au capital de 265.804.650 euros Siège Social : Parc d'Activité de la Chevalerie Echangeur de la Chevalerie La Membrolle sur Longuenée 49770 Longuenée-en-Anjou 844 589 861 RCS Angers Société Absorbée 1) Evaluation de l'actif et du passif de la Société CHAPITRE 3 dont la transmission à la Société CHAPITRE 4 est prévue : - actif : 475.692.413 euros - passif : 78.505.600 euros 2) Le rapport d'échange des droits sociaux dans chaque société participante : NEANT Les actions de la Société Absorbée étant intégralement détenues par la Société Absorbante, il ne sera procédé à la création d'aucun titre nouveau à titre d'augmentation du capital de la Société Absorbante, conformément aux articles L. 236-11 et L. 236-12 du Code de commerce. La Société Absorbante inscrira la contrepartie des apports au poste "Report à nouveau". 3) Montant prévu de la prime de fusion : NEANT. 4) Effet rétroactif de la fusion d'un point de vue comptable et fiscal : 1er janvier 2025 à 00h00 5) Le projet de fusion a été établi en date du 3 avril 2025 et a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de Angers au nom des Sociétés CHAPITRE 4 et CHAPITRE 3 le 7 avril 2025..